

COMMUNE DE SAINT ANDRE EN VIVARAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02/2020

Convocation du 29/01/2020

Présents : FOUVET Charles, BONNEFOY Guy, QUIBLIER Aymeric, GRANGE Josiane, MONTEIL Martine, FAVRE Patrice

Absents :

Pouvoirs : MEALLIER Matthieu donne pouvoir à QUIBLIER Aymeric
MARCON Jean-Michel donne pouvoir à BONNEFOY Guy

Secrétaire : BONNEFOY Guy a été nommé(e) secrétaire

N° 2020 – 02 Objet : Eveil Musical 2020/2021

Le Maire expose aux membres présents, que le Conseil Général inscrit dans une politique culturelle des actions de sensibilisation aux pratiques musicales destinées aux élèves des écoles publiques et privées.

Le programme annuel résulte d'un projet pédagogique et culturel conçu par l'enseignant en concertation avec le Musicien-Intervenant. Les interventions en classes peuvent être établies sur la base d'un cycle de 15 séances.

L'impact de la loi NOTRe : auparavant financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche et les communes et intercommunalités, le dispositif n'est désormais plus qu'à la seule charge de ces dernières.

Coût de la prestation 600.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure l'accord avec le Conservatoire Ardèche Musique et Danse sous forme de Convention.

Après avoir ouï cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire.

VOTE : POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2020 –03 Objet : Vente terrain lotissement à M. et Mme VERET Reynald

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la promesse de vente signée le 26 Février 2019 avec M. BARNEZET a été annulée. De ce fait, le terrain revient de droit à la commune.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que M. et Mme VERET Reynald souhaite acquérir une parcelle de terrain du lotissement communal pré du cuer destinée à la construction d'une maison d'habitation :

Lot n° 2 Section AW 286 d'une superficie de 1 112 m²

Le Maire rappelle que par délibération du 20 juin 2008, le prix de vente a été fixé à 10 euros le m².

Après avoir ouï cet exposé le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire et décide :

- De vendre à M. et Mme VERET Reynald la parcelle de terrain lot N°2 d'une superficie de 1 112 m² à 10.00 € le m², soit pour la somme totale de 11 120.00 € exclusivement pour la construction d'une maison d'habitation.
- En accord avec l'acheteur, décide de confier la rédaction de l'acte notarié à Me CLEMENSON Notaire à ST AGREVE.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE : POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0